

FUSION-ABSORPTION

DE LA SOCIÉTÉ DEMANTES

PAR LA SOCIÉTÉ A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS

TRAITÉ DE FUSION

FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIÉTÉ DEMANTES
PAR LA SOCIÉTÉ A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS

CHAPITRE I : Exposé préalable	page 3
I - Caractéristiques des sociétés intéressées....	page 3
II - Motifs et buts de la fusion.....	page 4
III - Comptes servant de base à la fusion.....	page 5
IV - Méthodes d'évaluation.....	page 5
V - Date d'effet de la fusion.....	page 5
CHAPITRE II : Apport-fusion	page 6
I - Dispositions préalables.....	page 6
II - Apport de la société DEMANTES.....	page 6
III - Rémunération de l'apport-fusion.....	page 8
IV - Propriété et jouissance.....	page 8
CHAPITRE III : Charges et conditions	page 9
CHAPITRE IV : Date de réalisation de la fusion	page 11
CHAPITRE V : Déclarations générales	page 11
CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales	page 13
CHAPITRE VII : Dispositions diverses	page 16

TRAITÉ DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur Benoît DRILLON, agissant en qualité de Gérant et au nom de la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 218 240 euros, dont le siège social est 40 rue Fourny 78530 BUC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 438 074 932 RCS VERSAILLES,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 22 juillet 2026,

Ci-après dénommée "la société absorbante",

D'UNE PART,

ET:

- Monsieur Benoît DRILLON, agissant en qualité de Gérant et au nom de la société DEMANTES, Société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 66 rue Porte aux Saints 78200 MANTES LA JOLIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 900 966 466 RCS VERSAILLES,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision de l'associé unique en date du 22 juillet 2026,

Ci-après dénommée "la société absorbée",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

CHAPITRE I : EXPOSÉ

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS est une Société à responsabilité limitée unipersonnelle qui a pour objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés :

- ✓ l'activité de déménagement de mobilier et particuliers, de bureaux, d'ateliers ou d'usines qu'il soit international, interurbain, ou dans un même immeuble ou site, l'activité de garde-meubles et d'entreposage, la livraison de meubles et équipements ménagers avec déballage ou installation,

- ✓ le service de transport public routier de marchandises, la location de véhicules de transports de marchandises,
- ✓ la fourniture de toutes prestations de service ayant rapport aux activités ci-dessus.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 6 octobre 2006.

Le capital social de la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS s'élève actuellement à 218 240 euros. Il est réparti en 21 824 parts sociales de 10 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

La société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS n'a pas émis de parts bénéficiaires ou privilégiées.

2/ La société DEMANTES est une Société à responsabilité limitée unipersonnelle qui a pour objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés :

- ✓ Le déménagement de meubles et objets pour le compte de particuliers et ou de professionnels, garde meuble et entreposage, livraison de meubles et équipements ménagers, transport routier public et privé de marchandises, location de véhicules de transports de marchandises.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 30 juin 2021.

Le capital social de la société DEMANTES s'élève actuellement à 10 000 euros. Il est réparti en 100 parts sociales de 100 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

La société DEMANTES n'a pas émis de parts bénéficiaires ou privilégiées.

3/ La société HEXVIA, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros, dont le siège social est situé 5, Rue de la Bâtardière 45140 ST JEAN DE LA RUELLA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 334 610 573 RCS Orléans, notre société mère, détient la totalité des parts sociales de la société absorbée et des parts sociales de la société absorbante, représentant la totalité du capital de chacune desdites sociétés.

La société absorbante et la société absorbée déclarent qu'elles sont imposées à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 206-5 du Code général des impôts.

4/ Monsieur Benoît DRILLON, Gérant de la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS est également gérant de la société DEMANTES.

II - Motifs et buts de la fusion

La fusion par absorption de la société DEMANTES par la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société HEXVIA comme société mère, les deux sociétés ayant des activités similaires.

La fusion par absorption de la société DEMANTES par la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS devrait à la fois permettre :

- d'accroître l'efficacité du groupe ;
- de réduire significativement les coûts globaux de gestion administrative et fonctionnelle du groupe, et
- de permettre une utilisation plus rationnelle des immobilisations.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 30 septembre 2025, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées, et régulièrement approuvés.

Les derniers comptes annuels des sociétés DEMANTES et A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS étant clos depuis plus de six mois, les sociétés DEMANTES et A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS ont établi chacune, conformément aux dispositions de l'article R. 236-4, 4° du Code de commerce, un état comptable intermédiaire au 30 avril 2026, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

Les comptes des sociétés figurent en Annexe 1 et 2.

IV - Méthodes d'évaluation

Au plan comptable, l'opération est soumise au règlement ANC n° 2014-03 du 15 juin 2014 relatif au PCG tel que modifié en dernier lieu par le règlement ANC n° 2023-08 du 22 novembre 2023. Les deux sociétés étant sous contrôle commun au sens de ces règlements, les éléments d'actif et de passif de la Société absorbée sont apportés à la valeur nette comptable au 30 septembre 2025.

V - Date d'effet de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente fusion aura, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1^{er} octobre 2025 (la "Date d'Effet de la fusion"), date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la société DEMANTES. Cette rétroactivité n'a d'effet qu'entre les sociétés DEMANTES et A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par la société absorbée à compter de la "Date d'Effet de la fusion" et jusqu'à la Date de réalisation définitive de la fusion, telle que définie au Chapitre IV, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ÉTABLI DE LA MANIÈRE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société DEMANTES apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, à la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la présente fusion.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société DEMANTES devant être dévolu à la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

La comptabilisation dans les comptes de la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS des actifs apportés s'effectuera par la reprise, à l'identique, des valeurs brutes, des amortissements et des provisions pour dépréciation afférents à ces actifs figurant dans les comptes de la société absorbée au 1^{er} octobre 2025, conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

II - Apport de la société DEMANTES

A) Actif apporté

1. Eléments incorporels

. Immobilisations incorporelles	0 euro
---------------------------------	--------

2. Eléments corporels

. Terrains	0 euro
------------	--------

. Constructions	0 euro
-----------------	--------

. Matériels, machines et installations techniques	0 euro
---	--------

. Autres immobilisations corporelles	29 038 euros
--------------------------------------	--------------

L'ensemble des éléments corporels étant évalué à	29 038 euros
--	--------------

3. Immobilisations financières	9 400,00 euros
--------------------------------	----------------

4. Stocks (dont détail figure en annexe)	0 euro
--	--------

5. Valeurs réalisées et disponibles

. Créances	286 380 euros
------------	---------------

. Disponibilités	203 094 euros
	=====
Soit un montant de l'actif apporté de	527 913 euros

B) Passif pris en charge

1. Provisions pour risques et charges	0 euro
2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0 euro
3. Emprunts et dettes financières divers	0 euro
4. Dettes fournisseurs	393 646 euros
5. Dettes fiscales et sociales	52 189 euros
6. Autres dettes	5 701 euros
7. Impôts différés sur amortissements dérogatoires	0 euro
	=====
Soit un montant de passif apporté de	451 536 euros

C) Actif net apporté

Les éléments d'actifs étant évalués au 30 septembre 2025 à 527 913 euros et le passif pris en charge à la même date s'élevant à 451 536 euros, l'actif net apporté par la société DEMANTES à la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS s'élève donc à 76 377 euros.

Engagements hors-bilan

Il est en outre précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par la société DEMANTES et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris "hors-bilan" dans les comptes de la société A LA VERSAILLAISE DE DEMANEGEMENTS.

Origine de propriété

Le fonds de commerce transmis dans le cadre de la présente fusion appartient à la société DEMANTES pour l'avoir créé et développé depuis sa constitution.

III - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société DEMANTES à la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS s'élève donc à 76 377 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société HEXVIA détient la totalité des parts ou actions représentant la totalité du capital de la société absorbante et de la société absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange des parts sociales de la société absorbée contre des parts sociales de la société absorbante.

L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles parts sociales de la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

Conformément aux dispositions comptables applicables (règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2023-08 du 22 novembre 2023), dans les comptes de la société absorbante, la contrepartie des apports sera comptabilisée au compte de report à nouveau.

Dans les comptes de la société mère des sociétés parties à la fusion, la valeur brute et les éventuelles dépréciations des titres de la société absorbée seront ajoutées à la valeur brute et aux éventuelles dépréciations des titres de la société absorbante. La valeur comptable brute des titres de la société absorbée sera répartie uniformément sur la valeur unitaire des titres de la société absorbante.

IV - Propriété et jouissance

La société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de ladite fusion.

Le représentant de la société DEMANTES déclare qu'il continuera de gérer la Société selon les mêmes principes que précédemment, mais s'engage à demander l'accord préalable de la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS pour tout acte important susceptible d'affecter les biens et droits apportés.

La société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS en aura jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} octobre 2025. Il est expressément stipulé que toutes les opérations effectuées par la société DEMANTES à compter du 1^{er} octobre 2025 jusqu'à la date de réalisation seront considérées de plein droit comme l'ayant été par la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS, ladite société acceptant dès maintenant, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} octobre 2025.

A cet égard, le représentant de la société DEMANTES déclare qu'il n'a été fait depuis le 1^{er} octobre 2025 aucune opération autre que les opérations de gestion courante et qu'il

s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive de la fusion.

Les sociétés reconnaissent que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

D'une manière générale, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : Charges et conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société DEMANTES, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société DEMANTES à la date du 30 septembre 2025, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 30 septembre 2025, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - Autres charges et conditions

L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes

décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés de toute nature liant valablement la société absorbée à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la société DEMANTES.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société DEMANTES s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

III - Engagements de la société absorbée

La société DEMANTES prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société DEMANTES s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le représentant de la société DEMANTES sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires, et en justifiera à la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS dans les meilleurs délais avant la réalisation de la fusion.

D/ La société DEMANTES s'oblige à remettre et à livrer à la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Date de réalisation de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par la société HEXVIA, associée unique de la société absorbée et de la société absorbante.

En conséquence, les sociétés DEMANTES et A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS conviennent que l'opération de fusion objet des présentes sera effective et deviendra définitive le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce. La date à laquelle la fusion sera définitivement réalisée s'entend, dans les présentes, de la "date de réalisation".

La société DEMANTES se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS de la totalité de l'actif et du passif de la société DEMANTES.

CHAPITRE V : Déclarations générales

1) Déclarations générales de la société absorbée

Monsieur Benoît DRILLON, ès-qualités, déclare :

- Que la société DEMANTES n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS ont été régulièrement entreprises ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société DEMANTES s'oblige à remettre et à livrer à la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

2) Déclarations générales de la société absorbante

Monsieur Benoît DRILLON, ès-qualités, déclare :

- Que la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne

fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;

- Qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la société absorbée.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

1) Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

2) Droits d'enregistrement

Le présent projet est exonéré de droits d'enregistrement en application du décret n° 2020-623 du 22 mai 2020 relatif à l'application du régime spécial des fusions, scissions et apports partiels d'actif aux opérations entre certaines sociétés liées.

3) Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} octobre 2025.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les représentants des sociétés absorbée et absorbante rappellent que la société HEXVIA détient la totalité des parts sociales de la société absorbée et des parts sociales de la société absorbante, représentant la totalité du capital de chacune desdites sociétés et que la fusion constitue une opération de restructuration interne. Les apports seront transcrits à la valeur comptable dans les écritures de la société absorbée, retenue à la date du 30 septembre 2025, conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

Les sociétés DEMANTES et A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A ce titre, la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les délais et conditions fixés à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un des biens amortissables apportés entraîne l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée (BOI-IS-FUS-30-20 n° 10).

La société absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;
- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies, II du Code général des impôts.

La société absorbée établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la date de réalisation de la fusion, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.

4) Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les sociétés DEMANTES et A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée, en application de la documentation administrative BOI-TVA-DED-50-20-20 n°130.

La société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS s'engage à adresser au Service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

5) Autres taxes

La société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS sera subrogée dans les droits et obligations de la société DEMANTES au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

6) Opérations antérieures - Subrogation générale

Le cas échéant, la société absorbante s'engage à reprendre en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge de tous engagements de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente fusion, qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société absorbée à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou de taxes sur le

chiffre d'affaires, et notamment à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

La société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VIII - Droit applicable - Règlement des litiges

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

IX - Annexes

Les annexes font partie intégrante du traité de fusion.

X – Signature électronique

Les Parties conviennent expressément de signer les présentes en utilisant les services de la plateforme de signature électronique eDocGroup qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques des présentes conformément aux lois et règlements relatifs à la signature électronique.

Chaque Partie s'engage à prendre toutes les mesures appropriées afin que la signature électronique des présentes soit apposée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Les Parties déclarent en conséquence que la version électronique des présentes constitue l'original des présentes et est parfaitement valable entre elles.

Les Parties déclarent que les présentes sous sa forme électronique constitue une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code civil et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement leur être opposée.

Les Parties s'engagent en conséquence à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des présentes signées sous sa forme électronique.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du code civil, l'obligation de remettre un exemplaire original à chacune des Parties aux présentes n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations de chaque Partie aux présentes. La remise d'une copie électronique des présentes directement par eDocGroup à chaque Partie constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de chaque Partie aux présentes.

Fait à ST JEAN DE LA RUELLÉ
Le 22 juillet 2026

Pour la société
A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS
Monsieur Benoît DRILLON

 *Benoît DRILLON*

Pour la société
DEMANTES
Monsieur Benoît DRILLON

 *Benoît DRILLON*

ANNEXE 1

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE A LA
VERSAILLAISE DE DEMENEGAMENTS AU 30
SEPTEMBRE 2025

A LA VERSAILLAISE DE DEMENAGEMENTS

41 rue Pierre Curie
78000 VERSAILLES

COMPTES ANNUELS
du 01/10/2024 au 30/09/2025

Sommaire

Bilan	3
ACTIF	3
<i>Actif immobilisé</i>	3
<i>Actif circulant</i>	3
PASSIF	4
<i>Capitaux Propres</i>	4
<i>Provisions pour risques et charges</i>	4
<i>Emprunts et dettes</i>	4
Bilan détaillé	5
ACTIF	5
<i>Actif immobilisé</i>	5
<i>Actif circulant</i>	5
PASSIF	7
<i>Capitaux Propres</i>	7
<i>Provisions pour risques et charges</i>	7
<i>Emprunts et dettes</i>	7
Compte de résultat	9
Compte de résultat détaillé	11
Soldes intermédiaires de gestion	14
Annexes 2025	16
<i>PREAMBULE</i>	16
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	16
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	17
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	19
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	20
Liasse 25 IS RN	21

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	1 730	1 689	41		41
Fonds commercial	1 118 098		1 118 098	1 118 098	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	55 250	56 090	-840	400	- 1 240
Autres immobilisations corporelles	428 772	297 362	131 410	133 157	- 1 747
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	5 050		5 050	5 050	
Prêts					
Autres immobilisations financières	76 508		76 508	80 258	- 3 750
TOTAL (I)	1 685 407	355 141	1 330 266	1 336 962	- 6 696
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	7 745		7 745	7 412	333
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	1 000 052	93 804	906 249	811 010	95 239
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	7 621		7 621	100	7 521
. Personnel	580		580	2 288	- 1 708
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	52 679		52 679	44 383	8 296
. Autres	14 000		14 000		14 000
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	136 225		136 225	103 032	33 193
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	11 497		11 497	10 138	1 359
TOTAL (II)	1 230 399	93 804	1 136 596	978 363	158 233
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 915 806	448 945	2 466 862	2 315 325	151 537

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 218 240)	218 240	218 240	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 023 461	1 023 461	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	34 640	34 640	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	333 802	332 733	1 069
Résultat de l'exercice	136 882	1 069	135 813
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	1 747 026	1 610 143	136 883
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	45 793	89 083	- 43 290
. Découverts, concours bancaires	2 305	1 311	994
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	1 540	1 540	
. Associés	88	88	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	272 890	226 817	46 073
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	71 137	78 939	- 7 802
. Organismes sociaux	50 518	64 628	- 14 110
. Etat, impôts sur les bénéfices	31 683	5 851	25 832
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	160 398	145 317	15 081
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	7 741	6 658	1 083
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	75 743	84 950	- 9 207
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	719 836	705 181	14 655
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	2 466 862	2 315 325	151 537

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Concessions, brevets, droits similaires	1 730	1 689	41		41
20500000 Logiciels	1 730		1 730	1 220	510
28050000 Amort. logiciels		1 689	-1 689	-1 220	- 469
Fonds commercial	1 118 098		1 118 098	1 118 098	
20710000 Fonds commercial fusion	1 068 098		1 068 098	1 068 098	
20720000 Fonds de commerce	50 000		50 000	50 000	
Installations tech., matériel & outillage indu	55 250	56 090	-840	400	- 1 240
21540000 Matériel industriel	55 250		55 250	55 250	
28154000 Amort. matériel industriel		56 090	-56 090	-54 850	- 1 240
Autres immobilisations corporelles	428 772	297 362	131 410	133 157	- 1 747
21810000 Instal.général.agenc.aménag.	111 790		111 790	111 790	
21820000 Matériel transport	307 325		307 325	283 115	24 210
21830000 Matériel bureau & informatique	9 658		9 658	10 738	- 1 080
28181000 Amort. inst.général.agenc.aménag.		43 514	-43 514	-32 568	- 10 946
28182000 Amort. matériel transport		244 845	-244 845	-229 644	- 15 201
28183000 Amort. mat. bureau & info.		9 003	-9 003	-10 274	1 271
Autres titres immobilisés	5 050		5 050	5 050	
27110000 Autres titres de participation	5 050		5 050	5 050	
Autres immobilisations financières	76 508		76 508	80 258	- 3 750
27520000 Caution TOTAL	36 793		36 793	36 793	
27540000 Dépôt de garantie Mr BARRAULT	10 500		10 500	10 500	
27550000 Dépôt de garantie E MOTORS	1 500		1 500	1 500	
27560000 Dépôt de garantie GD INVESTISS	2 715		2 715	2 715	
27580000 Dépôt de garantie CD3L	25 000		25 000	25 000	
27590000 Dépôt de garantie MOULIN				3 750	- 3 750
TOTAL (I)	1 685 407	355 141	1 330 266	1 336 962	- 6 696
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	7 745		7 745	7 412	333
32000000 Stock consommables	7 745		7 745	7 412	333
Clients et comptes rattachés	1 000 052	93 804	906 249	811 010	95 239
41100001 Clients	887 488		887 488	799 735	87 753
41600000 Clients douteux	112 564		112 564	67 649	44 915
49100000 Prov.déprec.comptes clients		93 804	-93 804	-56 374	- 37 430
. Fournisseurs débiteurs	7 621		7 621	100	7 521
40100001 Fournisseurs	7 621		7 621	100	7 521
. Personnel	580		580	2 288	- 1 708
42500000 Acomptes	580		580	2 288	- 1 708
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	52 679		52 679	44 383	8 296
44520000 Tva collectée sur presta. UE	446		446		446
44562000 Tva déductible sur immo.	3 501		3 501	2 000	1 501
44566000 Tva déductible sur A.B.S.	48 642		48 642	41 386	7 256
44566200 Tva déductible sur presta. UE				440	- 440
44586000 Tva sur factures non parvenues	90		90	90	
44587000 TVA sur factures à établir				467	- 467
. Autres	14 000		14 000		14 000
46780000 Produits à recevoir	14 000		14 000		14 000
Disponibilités	136 225		136 225	103 032	33 193
51210000 Banque Populaire ALV	87 006		87 006	72 680	14 326
51212000 BANQUE POPULAIRE ALV 2	2 708		2 708	4 619	- 1 911
51220000 Optilibre Pro ALV	3 051		3 051	3 029	22
51225000 Compte à terme	40 000		40 000	20 000	20 000

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	
53000000 Caisse	3 459		3 459	2 704
Charges constatées d'avance	11 497		11 497	10 138
48600000 Charges constatées d'avance	11 497		11 497	10 138
TOTAL (II)	1 230 399	93 804	1 136 596	978 363
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 915 806	448 945	2 466 862	2 315 325
				151 537

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 218 240) 10130000 Capital	218 240 218 240	218 240 218 240	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ... 10421000 Prime de fusion 10422000 Boni de fusion	1 023 461 124 496 898 965	1 023 461 124 496 898 965	
Réserve légale 10610000 Réserve légale	34 640 34 640	34 640 34 640	
Report à nouveau 11000000 Report à nouveau créditeur	333 802 333 802	332 733 332 733	1 069 1 069
Résultat de l'exercice	136 882	1 069	135 813
TOTAL (I)	1 747 026	1 610 143	136 883
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts 16440000 Emprunt 1 105 000 ↗ 16470000 Emprunt LMDD 16480000 Emprunt	45 793 35 943 9 850	89 083 51 054 5 229 32 800	- 43 290 - 15 111 - 5 229 - 22 950
. Découverts, concours bancaires 51215000 CIC	2 305 2 305	1 311 1 311	994 994
Divers 16500000 Dépôts de garantie reçus	1 540 1 540	1 540 1 540	
Associés 45520000 Compte courant Mr WARIN Luc	88 88	88 88	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 40100001 Fournisseurs 40810000 Factures non parvenues	272 890 258 350 14 540	226 817 226 277 540	46 073 32 073 14 000
. Personnel 42100000 Rémunération du personnel 42510000 SAISIE ARRET LAUALIKI 42540000 SAISIE ARRET GRORUD 42550000 SAISIE ARRET KINDOU 42560000 SAISIE ARRET GAIDER 42820000 Prov. congés à payer	71 137 34 711 2 893 147 33 386	78 939 35 265 2 893 131 252 147 40 251	- 7 802 - 554 - 131 - 252 - 6 865
. Organismes sociaux 43100000 URSSAF 43720000 KLESIA retraite/prévoyance 43730000 KLESIA 43820000 Prov.ch.soc/congés payés 43860000 Charges à payer	50 518 21 475 10 438 3 481 10 076 5 048	64 628 17 789 10 191 23 675 11 298 1 675	- 14 110 3 686 247 - 20 194 - 1 222 3 373
. Etat, impôts sur les bénéfices 44400000 Impôts sur les bénéfices	31 683 31 683	5 851 5 851	25 832 25 832
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires 44520000 Tva collectée sur presta. UE 44551000 Tva à décaisser 44566200 Tva déductible sur presta. UE 44571000 Tva collectée	160 398 7 767 446 152 184	145 317 440 26 651 118 226	15 081 - 440 - 18 884 446 33 958

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
. Autres impôts, taxes et assimilés	7 741	6 658	1 083
44210000 Prélèvement à la source	733	645	88
44810000 Etat charges à payer	7 008		7 008
44860000 Charges à payer		6 013	- 6 013
Autres dettes	75 743	84 950	- 9 207
41100001 Clients	75 743	82 145	- 6 402
41980000 Avoirs à établir		2 805	- 2 805
TOTAL (IV)	719 836	705 181	14 655
TOTAL PASSIF (I à V)	2 466 862	2 315 325	151 537

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	2 553 520	31 139	2 584 659	2 190 268	394 391
Chiffres d'affaires Nets	2 553 520	31 139	2 584 659	2 190 268	18,01
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			26 402	37 468	- 11 066
Autres produits			21 625	10 750	10 875
Total des produits d'exploitation (I)			2 632 687	2 238 487	394 200
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements			69 433	40 769	28 664
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-333	593	- 926
Autres achats et charges externes			1 295 220	1 079 214	216 006
Impôts, taxes et versements assimilés			30 389	27 970	2 419
Salaires et traitements			796 687	841 293	- 44 606
Charges sociales			160 370	149 696	10 674
Dotations aux amortissements sur immobilisations			50 289	84 304	- 34 015
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant			37 430	13 562	23 868
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			393	764	- 371
Total des charges d'exploitation (II)			2 439 878	2 238 166	201 712
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			192 808	321	192 487
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			1 573	2 216	- 643
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			1 573	2 216	- 643
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			1 458	2 652	- 1 194
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			1 458	2 652	- 1 194
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			115	-436	551
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			192 923	-115	193 038

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	23 703	174 752	- 151 049	-86,44
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	23 703	174 752	- 151 049	-86,44
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 248	31 890	- 22 642	-71,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	27 453	135 827	- 108 374	-79,79
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	36 702	167 717	- 131 015	-78,12
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-12 998	7 035	- 20 033	-284,76
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	43 043	5 851	37 192	635,65
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 657 963	2 415 455	242 508	10,04
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	2 521 080	2 414 385	106 695	4,42
RESULTAT NET	136 882	1 069	135 813	N/S
Dont Crédit-bail mobilier	6 698	1 860	4 838	260,11
Dont Crédit-bail immobilier				

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services	2 553 520	31 139	2 584 659	2 190 268	394 391	18,01
70610000 Déménagements	2 403 029		2 403 029	2 018 552	384 477	19,05
70620000 Garde meubles	89 701		89 701	103 502	- 13 801	-13,33
70680000 Ventes emballages	701		701	1 073	- 372	-34,67
70692000 Déménagements internatio		31 139	31 139	6 045	25 094	415,12
70800000 Produits des activités a	28 989		28 989	17 394	11 595	66,66
70810000 Frais de stationnement n	18 576		18 576	13 656	4 920	36,03
70811000 Frais de stationnement T	1 599		1 599	1 551	48	3,09
70812000 Prestations Exo. TVA	18 078		18 078	19 929	- 1 851	-9,29
70820000 Avaries	-7 153		-7 153	-2 433	- 4 720	194,00
70840000 Autres produits				11 000	- 11 000	-100
Chiffre d'affaires Net	2 553 520	31 139	2 584 659	2 190 268	394 391	18,01

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de	26 402	37 468	- 11 066	-29,53
78174000 Reprise provis° créances dout.		2 154	- 2 154	-100
79120000 Transfert charges d'exploitat°	11 170	8 687	2 483	28,58
79121000 TIPP	14 000	22 765	- 8 765	-38,50
79140000 Avantage en nature	1 233	3 862	- 2 629	-68,07
Autres produits	21 625	10 750	10 875	101,16
75800000 Produits divers gestion couran	21 625	10 750	10 875	101,16
Total des produits d'exploitation (I)	2 632 687	2 238 487	394 200	17,61
Achats de matières premières et autres approvisionnement	69 433	40 769	28 664	70,31
60260000 Emballages cartons	69 433	40 769	28 664	70,31
Variation de stock (matières premières et autres approv.	-333	593	- 926	-156,16
60320000 Variation de stocks	-333	593	- 926	-156,16
Autres achats et charges externes	1 295 220	1 079 214	216 006	20,02
60410000 Sous traitance surface stockag	1 272	3 611	- 2 339	-64,77
60420000 Sous traitance transport	459 762	279 362	180 400	64,58
60430000 Sous traitance diverses	13 334	12 938	396	3,06
60440000 Autorisation de stationnement	17 935	18 166	- 231	-1,27
60450000 DEMECO contacts	28 357	19 588	8 769	44,77
60460000 Avaries clients	2 957	4 224	- 1 267	-30,00
60610200 Electricité	5 297	5 948	- 651	-10,94
60610300 Electricité véhicule	551	529	22	4,16
60612000 Carburant	184 620	177 798	6 822	3,84
60630000 Petits équipements	1 086	412	674	163,59
60640000 Fournitures administratives	5 597	1 201	4 396	366,03
61100000 Sous traitance générale	850	11 792	- 10 942	-92,79
61220000 Crédit bail NBB LEASE	1 860	1 860		0,00
61221000 Crédit bail FINANCO/MEIA	4 838		4 838	N/S
61320000 Locations immobilières	98 822	101 307	- 2 485	-2,45
61351000 Location nom de domaine	48 678	27 871	20 807	74,65
61352000 Location véhicules	37 437	33 563	3 874	11,54
61353000 Bureau virtuel	1 551	238	1 313	551,68
61354000 Logiciel Microsoft	157		157	N/S
61400000 Charges locatives	8 502	15 127	- 6 625	-43,80
61500000 Entretien matériel	960	837	123	14,70
61521000 Entretien des locaux	2 056	9 873	- 7 817	-79,18
61552000 Entretien véhicules	94 671	53 535	41 136	76,84
61560000 Maintenance	300	395	- 95	-24,05
61561000 MP Systèmes	4 152	4 446	- 294	-6,61
61562000 Maintenance copieur	4 298	4 097	201	4,91
61563000 Solid V6	1 126	1 227	- 101	-8,23
61564000 Télésurveillance	910	861	49	5,69

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
61600000 Assurance véhicules	19 246	37 519	- 18 273	-48,70
61610000 Assurance DEMECO	333	1 525	- 1 192	-78,16
61620000 Assurance multirisques	4 651	3 734	917	24,56
61630000 Assurances diverses	434	806	- 372	-46,15
61630600 Assurance transport marchandis	18 725	43 323	- 24 598	-56,78
61640000 Assurance sur emprunt	966	1 874	- 908	-48,45
61660000 Assurance bureaux	746	639	107	16,74
61670000 Assurance homme clé	90	53	37	69,81
62110000 Personnel intérimaire	997	2 304	- 1 307	-56,73
62220000 Commissions sur ventes	858	9 492	- 8 634	-90,96
62260000 Honoraires comptables	34 168	30 760	3 408	11,08
62261000 Honoraires divers	3 000	4 615	- 1 615	-34,99
62261200 Honoraire Avocat	3 725		3 725	N/S
62270000 Frais dactes & contentieux	5 308	2 606	2 702	103,68
62300000 Publicité	1 770	1 888	- 118	-6,25
62310000 Publicité UE	24 425	2 199	22 226	N/S
62331000 Congrès	821		821	N/S
62340000 Cadeaux clients	331	782	- 451	-57,67
62410000 Frais de port	17	5	12	240,00
62510000 Frais de déplacements	59 603	57 176	2 427	4,24
62570000 Frais de restauration	5 643	4 191	1 452	34,65
62610000 Affranchissements	372	892	- 520	-58,30
62620000 Téléphone	4 864	5 674	- 810	-14,28
62658000 Internet	1 526	2 831	- 1 305	-46,10
62700000 Services bancaires	10 583	16 223	- 5 640	-34,77
62780000 Commissions CB	2 865	2 094	771	36,82
62820000 Cotisation DEMECO	46 412	44 305	2 107	4,76
62822000 TOTAL frais gestion	5 357	5 087	270	5,31
62824000 Cotisation chambre syndicale	1 674	1 674		0,00
62850000 Masternaut/Michelin	3 771	4 140	- 369	-8,91
Impôts, taxes et versements assimilés	30 389	27 970	2 419	8,65
63120000 Taxe apprentissage	4 214	4 579	- 365	-7,97
63130000 Formation continue	9 185	8 324	861	10,34
63511000 C.E.T.	5 506	4 687	819	17,47
63514000 Taxe sur les véhicules		199	- 199	-100
63515000 Taxe essieu	852	1 019	- 167	-16,39
63580000 Autres impôts et taxes	598		598	N/S
63781000 CSG déductible	7 035	6 423	612	9,53
63782000 CSG non déductible	3 000	2 740	260	9,49
Salaires et traitements	796 687	841 293	- 44 606	-5,30
64100000 Rémunérations du personnel	617 032	669 401	- 52 369	-7,82
64110000 Rémunération gérant	54 000	43 000	11 000	25,58
64112000 URSSAF Gérant	22 380	20 532	1 848	9,00
64113000 Prévoyance Madelin Gérant	3 389	2 794	595	21,30
64114000 Retraite Madelin Gérant	12 763	12 339	424	3,44
64120000 Congés à payer	-6 865	-13 880	7 015	50,54
64140000 Indemnités diverses		4 793	- 4 793	-100
64141000 Avantage en nature véhicule	2 752	3 862	- 1 110	-28,74
64142000 Indemnités de déplacements	91 236	98 452	- 7 216	-7,33
Charges sociales	160 370	149 696	10 674	7,13
64510000 Cotisations Urssaf	125 479	127 026	- 1 547	-1,22
64530000 Cotisations retraite	20 558	20 221	337	1,67
64531000 Cotisations prévoyance	6 140	6 467	- 327	-5,06
64532000 Cotisations mutuelle	8 840	4 474	4 366	97,59
64580000 Charges soc/congés à payer	-1 222	-3 551	2 329	65,59
64710000 Tickets restaurant	3 328	8 905	- 5 577	-62,63
64750000 Médecine du travail pharmacie	2 666	2 486	180	7,24
64800000 Autres charges de personnel	1 914		1 914	N/S
64910000 Aide SYLAE	-7 333	-16 333	9 000	55,10
Dotations aux amortissements sur immobilisations	50 289	84 304	- 34 015	-40,35
68111000 Dot/immob. incorporelles	469		469	N/S

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
68112000 Dot. amort. immo. corporelles	49 820	84 304	- 34 484	-40,90
Dotations aux provisions sur actif circulant	37 430	13 562	23 868	175,99
68174000 Dot/prov. dép. créances	37 430	13 562	23 868	175,99
Autres charges	393	764	- 371	-48,56
65800000 Charges diverses gestion coura	393	764	- 371	-48,56
Total des charges d'exploitation (II)	2 439 878	2 238 166	201 712	9,01
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	192 808	321	192 487	N/S
Autres intérêts et produits assimilés	1 573	2 216	- 643	-29,02
76800000 Autres produits financiers	1 573	2 216	- 643	-29,02
Total des produits financiers (V)	1 573	2 216	- 643	-29,02
Intérêts et charges assimilées	1 458	2 652	- 1 194	-45,02
66116000 Intérêts des emprunts	1 458	2 652	- 1 194	-45,02
Total des charges financières (VI)	1 458	2 652	- 1 194	-45,02
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	115	-436	551	126,38
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	192 923	-115	193 038	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	23 703	174 752	- 151 049	-86,44
77520000 Produits cessions élémnts actif	23 703	173 000	- 149 297	-86,30
77560000 Prod.cessions immo. finan.		1 752	- 1 752	-100
Total des produits exceptionnels (VII)	23 703	174 752	- 151 049	-86,44
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 248	31 890	- 22 642	-71,00
67120000 Pénalités et amendes	9 248	31 890	- 22 642	-71,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	27 453	135 827	- 108 374	-79,79
67520000 V.N.C. immo. corporelles	23 703	134 075	- 110 372	-82,32
67560000 V.N.C. immo. financières	3 750	1 752	1 998	114,04
Total des charges exceptionnelles (VIII)	36 702	167 717	- 131 015	-78,12
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-12 998	7 035	- 20 033	-284,76
Impôts sur les bénéfices (X)	43 043	5 851	37 192	635,65
69510000 Impôt société	43 043	5 851	37 192	635,65
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 657 963	2 415 455	242 508	10,04
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 521 080	2 414 385	106 695	4,42
RESULTAT NET	136 882	1 069	135 813	N/S
Dont Crédit-bail mobilier	6 698	1 860	4 838	260,11
61220000 Crédit bail NBB LEASE	1 860	1 860		0,00
61221000 Crédit bail FINANCO/MEIA	4 838		4 838	N/S

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)	Variation	%
- Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	2 584 659	2 190 268	394 391	18,01
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	2 584 659	2 190 268	394 391	18,01
- Matières premières et approvisionnements consommés	69 100	41 362	27 738	67,06
- Sous-traitance directe	523 618	337 887	185 731	54,97
Marge brute sur production (II)	1 991 941	1 811 019	180 922	9,99
Taux de marge brute sur production	77,07 %	82,68 %		
Marge brute globale (I + II)	1 991 941	1 811 019	180 922	9,99
Taux de marge brute globale	77,07 %	82,68 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	746 432	709 875	36 557	5,15
Valeur ajoutée produite	1 245 509	1 101 144	144 365	13,11
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	48,19 %	50,27 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	30 389	27 970	2 419	8,65
- Salaires et traitements	795 454	837 431	- 41 977	-5,01
- Charges sociales	160 370	149 696	10 674	7,13
Excédent brut d'exploitation	259 296	86 047	173 249	201,34
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	10,03 %	3,93 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions		2 154	- 2 154	-100
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	50 289	84 304	- 34 015	-40,35
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant	37 430	13 562	23 868	175,99
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	21 625	10 750	10 875	101,16
- Autres charges de gestion courante	393	764	- 371	-48,56
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	192 808	321	192 487	N/S
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	7,46 %	0,01 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	1 573	2 216	- 643	-29,02
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	1 458	2 652	- 1 194	-45,02
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	192 923	-115	193 038	N/S
Résultat courant / chiffre d'affaires	7,46 %	-0,01 %		

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	23 703	174 752	- 151 049	-86,44
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 248	31 890	- 22 642	-71,00
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	27 453	135 827	- 108 374	-79,79
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	-12 998	7 035	- 20 033	-284,76
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	43 043	5 851	37 192	635,65
Résultat net Comptable	136 882	1 069	135 813	N/S
Résultat net / chiffre d'affaires	5,30 %	0,05 %		

Annexes 2025

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 466 861,50 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 136 882,35 E.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes 2025 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 1 118 098

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	50 000		50 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport	1 068 098		1 068 098	%
TOTAL	1 118 098		1 118 098	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 685 407

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 119 317	510		1 119 827
Immobilisations corporelles	460 892	41 833	23 703	484 022
Immobilisations financières	85 308			81 558
TOTAL	1 665 517	42 343	23 703	1 685 407

Amortissements et provisions d'actif = 355 141

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 220	469		1 689
Immobilisations corporelles	327 336	49 820	23 703	353 453
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	328 555	50 289	23 703	355 141

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	1 730	1 689	41	1 ans
Fonds commercial fusion	1 068 098	0	1 068 098	Non amortiss.
Fonds de commerce	50 000	0	50 000	Non amortiss.
Matériel industriel	55 250	56 090	-840	de 1 à 5 ans
Instal.général.agenc.aménag.	111 790	43 514	68 276	de 5 à 10 ans
Matériel transport	307 325	244 845	62 479	de 1 à 5 ans
Matériel bureau & informatique	9 658	9 003	655	de 2 à 4 ans
TOTAL	1 603 849	355 141	1 248 708	

Etat des créances = 1 162 937

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	76 508		76 508
Actif circulant & charges d'avance	1 086 429	1 086 429	
TOTAL	1 162 937	1 086 429	76 508

Provisions pour dépréciation = 93 804

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	56 374				93 804
Comptes financiers					
TOTAL	56 374				93 804

Charges constatées d'avance = 11 497

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2025 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 218 240**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	21824	10,00	218 240
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	21824	10,00	218 240

Etat des dettes = 719 836

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	48 097			
Dettes financières diverses	1 540			
Fournisseurs	272 890			
Dettes fiscales & sociales	321 477			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	75 831			
Produits constatés d'avance				
TOTAL	719 836			

Charges à payer par postes du bilan = 70 059

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	14 540
Dettes fiscales & sociales	55 518
Autres dettes	
TOTAL	70 059

Annexes 2025 (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 11 497

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000)	11 497
TOTAL	11 497

Charges à payer = 70 059

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Factures non parvenues(40810000)	14 540
TOTAL	14 540

Dettes fiscales et sociales	Montant
Prov. congés à payer(42820000)	33 386
Prov.ch.soc/congés payés(43820000)	10 076
Charges à payer(43860000)	5 048
Etat charges à payer(44810000)	7 008
TOTAL	55 518

ANNEXE 2

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE DEMANTES
AU 30 SEPTEMBRE 2025

SARL DEMANTES

66 rue Porte aux Saints

78200 MANTES-LA-JOLIE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	113 800	84 761	29 038	5,50	57 973	16,36
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	7 000		7 000	1,33	7 000	1,98
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 400		2 400	0,45	2 400	0,68
TOTAL (I)	123 200	84 761	38 438	7,28	67 373	19,02
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	4 320		4 320	0,82		
Clients et comptes rattachés	185 023		185 023	35,05	71 716	20,24
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	4		4	0,00		
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	97 033		97 033	18,38	54 069	15,26
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	203 094		203 094	38,47	156 983	44,31
Charges constatées d'avance					4 150	1,17
TOTAL (II)	489 474		489 474	92,72	286 918	80,98
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	612 674	84 761	527 913	100,00	354 291	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	10 000	1,89	10 000	2,82
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	1 000	0,19	1 000	0,28
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	8 485	1,61	10 672	3,01
Résultat de l'exercice	56 892	10,78	12 812	3,62
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	76 377	14,47	34 485	9,73
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	393 646	74,57	297 699	84,03
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	10 450	1,98	3 455	0,98
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	41 739	7,91	12 586	3,55
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 701	1,08	6 067	1,71
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	451 536	85,53	319 806	90,27
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	527 913	100,00	354 291	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	506 366	5 619	511 985	100,00	342 559	100,00	169 426	49,46
Chiffres d'Affaires Nets	506 366	5 619	511 985	100,00	342 559	100,00	169 426	49,46

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			0	0,00	78	0,02	-78	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)			511 985	100,00	342 638	100,02	169 347	49,42
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			406 657	79,43	286 001	83,49	120 656	42,19
Impôts, taxes et versements assimilés			1 456	0,28	1 199	0,35	257	21,43
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations			33 234	6,49	31 364	9,16	1 870	5,96
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			26	0,01	1 236	0,36	-1 210	-97,89
Total des charges d'exploitation (II)			441 374	86,21	319 800	93,36	121 574	38,02
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			70 611	13,79	22 838	6,67	47 773	209,18
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			2 007	0,39	196	0,06	1 811	923,98
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			2 007	0,39	196	0,06	1 811	923,98
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			2 007	0,39	196	0,06	1 811	923,98
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			72 618	14,18	23 034	6,72	49 584	215,26

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 821	0,36	6 767	1,98	-4 946	-73,08
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 821	0,36	6 767	1,98	-4 946	-73,08
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 821	-0,35	-6 767	-1,97	4 946	73,09
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	13 905	2,72	3 455	1,01	10 450	302,46
Total des Produits (I+III+V+VII)	513 992	100,39	342 834	100,08	171 158	49,92
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	457 099	89,28	330 022	96,34	127 077	38,51
RÉSULTAT NET	56 892	11,11	12 812	3,74	44 080	344,05
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	113 800	84 761	29 038	5,50	57 973	16,36
218100 INST.AGENC.DIVERS	3 300		3 300	0,63		
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	109 500		109 500	20,74	109 500	30,91
218300 MAT.BUREAU &INFORMAT	1 000		1 000	0,19		
281810 AMORT.AG.CONS.DIVERS		130	-130	-0,01		
281820 AMORT.MAT. TRANSPORT		84 315	-84 315	-15,96	-51 527	-14,53
281830 AMORT.MAT.BUREAU &IN		317	-317	-0,05		
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	7 000		7 000	1,33	7 000	1,98
271000 AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	7 000		7 000	1,33	7 000	1,98
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 400		2 400	0,45	2 400	0,68
275000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	2 400		2 400	0,45	2 400	0,68
TOTAL (I)	123 200	84 761	38 438	7,28	67 373	19,02
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	4 320		4 320	0,82		
409100 FOURN.ACPTES S/COMMA	4 320		4 320	0,82		
Clients et comptes rattachés	185 023		185 023	35,05	71 716	20,24
411000 CLIENTS	185 023		185 023	35,05	71 716	20,24
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	4		4	0,00		
401000 FOURNISSEURS	4		4	0,00		
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	97 033		97 033	18,38	54 069	15,26
445620 TVA DEDUCTIBLE SUR IMMO.	795		795	0,15	2 092	0,59
445660 TVA DEDUCTIBLE SUR ABS	95 648		95 648	18,12	51 887	14,65
445860 TVA SUR FACT. NON PARVENUES	90		90	0,02	90	0,03
445870 TVA SUR FACT. A ETABLIR	500		500	0,09		
. Autres						

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	203 094		203 094	38,47	156 983	44,31
512100 BANQUE POPULAIRE	172 266		172 266	32,63	126 983	35,84
512200 COMPTE A TERME	30 000		30 000	5,68	30 000	8,47
530000 CAISSE	828		828	0,16		
Charges constatées d'avance					4 150	1,17
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					4 150	1,17
TOTAL (II)	489 474		489 474	92,72	286 918	80,98
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	612 674	84 761	527 913	100,00	354 291	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)
--------	---	---

Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	10 000	1,89	10 000	2,82
101100 CAPITAL	10 000	1,89	10 000	2,82
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	1 000	0,19	1 000	0,28
106100 RESERVE LEGALE	1 000	0,19	1 000	0,28
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	8 485	1,61	10 672	3,01
110000 REPORT A NOUVEAU	8 485	1,61	10 672	3,01
Résultat de l'exercice	56 892	10,78	12 812	3,62
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	76 377	14,47	34 485	9,73
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	393 646	74,57	297 699	84,03
401000 FOURNISSEURS	393 106	74,46	297 159	83,87
408100 FACTURES NON PARVENUES	540	0,10	540	0,15
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	10 450	1,98	3 455	0,98
444000 IMPOT SOCIETE	10 450	1,98	3 455	0,98
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	41 739	7,91	12 586	3,55
445510 TVA A DECAISSER			1 916	0,54
445710 TVA COLLECTEE	41 739	7,91	10 670	3,01
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 701	1,08	6 067	1,71
411000 CLIENTS	2 701	0,51	6 067	1,71

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	
419800 AVOIRS A ETABLIR	3 000	0,57		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	451 536	85,53	319 806	90,27
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	527 913	100,00	354 291	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	506 366	5 619	511 985	100,00	342 559	100,00	169 426	49,46
706100 DEMENAGEMENTS	489 906		489 906	95,69	333 318	97,30	156 588	46,98
706200 GARDE MEUBLE	17 432		17 432	3,40	7 007	2,05	10 425	148,78
706900 DEMENAGEMENTS HORS UE		5 619	5 619	1,10	2 145	0,63	3 474	161,96
708100 FRAIS STATIONNEMENT NON TVA	699		699	0,14	580	0,17	119	20,52
708110 FRAIS STATIONNEMENT TVA	70		70	0,01			70	N/S
708200 AVARIES CLIENTS	-1 740		-1 740	-0,33	-491	-0,13	-1 249	-254,37
Chiffres d'Affaires Nets	506 366	5 619	511 985	100,00	342 559	100,00	169 426	49,46

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			0	0,00	78	0,02	-78	-100,00
758000 PRODUITS DIV.GESTION			0	0,00	78	0,02	-78	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)			511 985	100,00	342 638	100,02	169 347	49,42
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			406 657	79,43	286 001	83,49	120 656	42,19
604000 SOUS TRAITANCE DEMENAGEMENT			269 447	52,63	177 213	51,73	92 234	52,05
604100 SOUS TRAITANCE DIVERSE			19 300	3,77			19 300	N/S
604200 GARDE MEUBLES			5 462	1,07			5 462	N/S
604500 CONTACTS DEMECO			4 320	0,84	4 005	1,17	315	7,87
604600 AVARIES CLIENTS			2 420	0,47	1 170	0,34	1 250	106,84
606110 ELECTRICITE			498	0,10	319	0,09	179	56,11
606140 CARBURANT					311	0,09	-311	-100,00
606300 PETITS EQUIPEMENTS			229	0,04			229	N/S
611000 SOUS-TRAITANCE GENERALE			28 930	5,65	29 744	8,68	-814	-2,73
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES			22 050	4,31	14 400	4,20	7 650	53,13
613500 LOCATIONS MOBILIERES			300	0,06			300	N/S
613510 SITE INTERNET TRANSACTS			3 371	0,66	16 854	4,92	-13 483	-79,99
614000 CHARGES LOCATIVES			233	0,05			233	N/S
615520 ENTRETIEN MAT. TRANSP			12 423	2,43	371	0,11	12 052	N/S
616000 PRIMES D'ASSURANCES			1 782	0,35	661	0,19	1 121	169,59
616100 ASSURANCE RC + MARCHANDISES					2 521	0,74	-2 521	-100,00
616200 ASSURANCE VEHICULE			6 372	1,24	4 945	1,44	1 427	28,86
622600 HONORAIRES			8 130	1,59	8 130	2,37		0,00
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX			267	0,05	160	0,05	107	66,88
623300 FOIRES ET EXPOSITION			123	0,02			123	N/S
623400 CADEAUX A LA CLIENTE			173	0,03	329	0,10	-156	-47,41
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS					589	0,17	-589	-100,00
626000 FRAIS POSTAUX & TELEPHONE					290	0,08	-290	-100,00
627500 SERVICES BANCAIRES			1 472	0,29	1 829	0,53	-357	-19,51
628200 COTISATION DEMECO			19 355	3,78	22 160	6,47	-2 805	-12,65
Impôts, taxes et versements assimilés			1 456	0,28	1 199	0,35	257	21,43
635110 TAXE PROFESSIONNELLE			1 456	0,28	965	0,28	491	50,88
635400 DROITS D'ENREGIST.&T					234	0,07	-234	-100,00
Salaires et traitements								
Charges sociales								

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Dotations aux amortissements sur immobilisations 681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPO	33 234	6,49	31 364	9,16	1 870	5,96
	33 234	6,49	31 364	9,16	1 870	5,96
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	26	0,01	1 236	0,36	-1 210	-97,89
658000 CHARGES DIV.GEST.COU	26	0,01	1 236	0,36	-1 210	-97,89
Total des charges d'exploitation (II)	441 374	86,21	319 800	93,36	121 574	38,02
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	70 611	13,79	22 838	6,67	47 773	209,18
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	2 007	0,39	196	0,06	1 811	923,98
768000 AUTRES PROD.FINANCIER	2 007	0,39	196	0,06	1 811	923,98
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)	2 007	0,39	196	0,06	1 811	923,98
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)						
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	2 007	0,39	196	0,06	1 811	923,98
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	72 618	14,18	23 034	6,72	49 584	215,26
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 821	0,36	6 767	1,98	-4 946	-73,08
671200 PENALITES ET AMENDES	1 821	0,36	6 767	1,98	-4 946	-73,08
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 821	0,36	6 767	1,98	-4 946	-73,08
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 821	-0,35	-6 767	-1,97	4 946	73,09
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	13 905	2,72	3 455	1,01	10 450	302,46
695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	13 905	2,72	3 455	1,01	10 450	302,46
Total des Produits (I+III+V+VII)	513 992	100,39	342 834	100,08	171 158	49,92
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	457 099	89,28	330 022	96,34	127 077	38,51
RÉSULTAT NET	56 892	11,11	12 812	3,74	44 080	344,05
	Bénéfice		Bénéfice			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%